

Auxerre, le 29 juin 2015

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale
de l'Yonne

à

Mesdames et messieurs les directeurs (trices) des écoles

S/C de mesdames et messieurs les IEN du 1^{er} degré

CABINET
51

Téléphone
03 86 72 20 04
03 86 72 20 03

Fax
03 86 51 00 69
Mél.
cab89@ac-dijon.fr

12 bis boulevard Galliéni
BP 66
89011 Auxerre cedex

Objet : journée de solidarité.

Je vous rappelle que chaque enseignant est concerné par la récupération par anticipation de la journée de solidarité, conformément à la note de service n° 2005-182 du 7 novembre 2005 publiée au BO n° 43 du 24 novembre 2005.

Vous avez sollicité la possibilité d'organiser cette récupération de manière autonome.

Je vous demande d'envisager celle-ci selon l'une des modalités suivantes :

- Deux fois trois heures
- Trois fois deux heures
- Une fois six heures.

Et d'effectuer ces heures avant le **vendredi 16 octobre 2015**.

En conséquence, vous voudrez bien adresser l'organisation retenue et les dates précises à votre IEN pour le **4 septembre 2015**, délai de rigueur.

A l'issue de ces heures, vous transmettez à l'IEN un récapitulatif des points abordés et du travail conduit.

Ce courrier annule les dispositions antérieures.



Annie PARTOUCHE